



REPUBLIKAN' MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET
DU COMMERCE

Antananarivo, le 02 SEP. 2025

SECRETARIAT GENERAL

N° 063 -2025/MIC/SG

AVIS

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2025-2026 :

- La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2025-2026 est ouverte du **15 au 30 septembre 2025** par voie électronique **uniquement** à l'adresse email suivante : agrementgirofle25@commerce.mg
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.

Le certificat d'agrément à l'exportation délivré lors de la campagne de 2024-2025 demeure valide jusqu'à la publication de la liste des exportateurs agréés pour la campagne 2025-2026.

Le certificat d'agrément à l'exportation ne sera délivré qu'après sortie de la liste des exportateurs agréés.



Copie à :

- Monsieur le Ministre de l'Industrialisation et du Commerce
 - Madame le Directeur de Cabinet
 - Monsieur le Directeur Général du Commerce
 - Monsieur le Directeur Général de l'Industrialisation
 - Tous DRIC
- « Pour compte rendu »
- « Pour information »

ANNEXE 1 : Liste des pièces à fournir pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2025-2026

<u>NOUVELLE DEMANDE</u>	<u>RENOUVELLEMENT</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Carte Fiscale (CF) à jour 2. Carte Statistique (STAT) 3. Extrait du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) 4. Lettre d'engagement de rapatriement de Devise 5. Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB 6. Engagement sur la lutte contre les Travail des Enfants (CRLTE) délivrée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique 7. Contrat de bail certifié par la Commune si <u>Locataire</u> ou Certificat de Situation Juridique du lieu de la station de traitement, de conditionnement et /ou du Magasin de Stockage si <u>Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 8. Certificat d'existence du magasin de stockage délivré par le Fokontany 9. Certificat de résidence du gérant 10. Photocopie CIN du gérant 11. 2 (deux) photos récentes du gérant 12. Copie des statuts de la Société (forme de la société) 13. Coordonnées exactes de la société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 14. Grille de contrôle de la station de préparation et/ou du Magasin de stockage délivrée par le Service de la Qualité et du Conditionnement ou les Postes de Contrôle et du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce 15. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. 16. Historique d'activité de la Société 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Carte Fiscale (CF) à jour 2. Attestation de Rapatriement de Devise délivrée uniquement par le Trésor Public 3. Attestation d'engagement sur la lutte contre le travail des enfants 4. En cas de changement de local de stockage : Fournir un contrat de bail certifié par la Commune si <u>Locataire</u> ou un certificat de situation juridique de la station de traitement et de conditionnement ou/et du lieu du magasin de stockage si <u>Propriétaire</u> (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) 5. Certificat d'existence de la station de traitement, de conditionnement et/ ou du Magasin de stockage délivré par le Fokontany 6. Certificat de résidence du gérant en cas de changement 7. Photocopie CIN du gérant en cas de changement 8. 2 (deux) photos récentes du gérant en cas de changement 9. Coordonnées exactes de la société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier 10. Grille de contrôle de la station de préparation et/ ou du magasin de stockage délivrée par le Service de la Qualité et du Conditionnement ou les Postes de Contrôle et du Conditionnement du Ministère de l'Industrialisation et du Commerce 11. Attestation d'agrément exportateur de la campagne 2024-2025 12. Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage.



ANNEXE 2 : Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément - d'exportateur de girofle pour la campagne 2025-2026 :

- Les demandes d'intégration dans la liste des exportateurs agréés et les documents y afférent devront être transmis à l'adresse e-mail suivant :
agrementgirofle25@commerce.mg
- L'objet du courriel doit avoir la forme suivante :
 - ✓ Pour le renouvellement : « renouvellement agrément girofle » - « Nom de la Société » - « NIF de la Société »
 - ✓ Pour les nouvelles demandes : « nouvel agrément girofle » - Nom de la Société » - « NIF de la Société »
- Les dates d'envoi et de réception des dossiers débuteront du 15 septembre 2025 et prendront fin au 30 septembre 2025. Aucun dossier ne sera recevable au-delà de ces dates ;
- Des agents habilités du Service de la Qualité et du Conditionnement et/ou du Poste de Contrôle du Conditionnement de la Direction Régionale concernée effectueront des visites **dans les lieux de stockage et/ou de préparation** des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément.

